



# La lettre de la sécurité routière de la Creuse



Magali DEBATTE,  
Préfète de la Creuse



Les chiffres du cinquième bimestre 2018 sont en hausse par rapport à 2017, que ce soit pour le nombre d'accidents, de blessés et de blessés hospitalisés, lesquels baissent de 24 % par rapport à l'année dernière, 45 contre 59. Cette hausse relative, doit inciter les conducteurs à ne pas relâcher leur vigilance. Notre objectif est toujours de diviser par deux le nombre de tués sur les routes à l'horizon 2020 : cette finalité doit rester notre guide dans les actions que nous menons sur le plan local. Dans le domaine de la prévention, le programme des actions de sécurité routière au cours des mois de septembre et d'octobre a été particulièrement riche avec, la finale « révision du code de la route », l'action « je vieillis bien, je conduis bien » et les Rencontres de la Sécurité Intérieure (RSI) qui ont permis aux acteurs de la sécurité du département de présenter leurs missions et de rencontrer le public, afin de le sensibiliser sur les risques routiers.

La sécurité routière est une priorité pour l'État : rien ne peut être acquis si chaque conducteur n'est pas convaincu des dangers de la route et n'adopte pas, pour lui et pour les siens, une conduite apaisée. En cette fin d'année, les forces de l'ordre seront mobilisées sur les axes routiers du département afin de lutter contre les comportements inadaptés, mais c'est à chacun de faire en sorte que, durant cette période, qui devrait rester pour tous synonyme de joie et de convivialité, la route ne vienne pas tout gâcher.

*Ensemble, continuons à faire progresser la sécurité routière*

## Les chiffres de l'accidentologie en septembre / octobre 2017 / 2018

### Accidentologie en Creuse – 5<sup>ème</sup> bimestre 2018

2018	accidents corporels (A)			tués (T)			blessés (B)			dont hospitalisés (+24h) (H)		
	total	GN	SP	total	GN	SP	total	GN	SP	total	GN	SP
septembre	6	4	2	1	1	0	8	5	3	6	4	2
octobre	8	8	0	1	1	0	10	10	0	7	7	0
<b>total 5<sup>ème</sup> bimestre 2018</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>2</b>

total 5 <sup>ème</sup> bimestre 2017	10	8	2	3	3	0	12	10	2	9	7	2
évolution 2018/2017	+4	+4	0	-1	-1	0	+6	+5	+1	+4	+4	0

moyenne des 5 <sup>èmes</sup> bimestres 2013 à 2017	9,4	7,8	1,6	1,2	1,2	0	11,8	9,8	2	9,2	8,2	1
---	-----	-----	-----	-----	-----	---	------	-----	---	-----	-----	---

sources : gendarmerie nationale (GN) et sécurité publique (SP)



- 5 accidents avec refus de priorité
- 3 accidents dus à l'éblouissement
- 2 tués dans 2 accidents
- n'impliquant qu'une voiture seule

au 31 octobre	A	T	B	H
année 2018	53	4	68	45
année 2017	62	8	74	59

#SécuritéRoutière

SUR LA ROUTE À L'AUTOMNE

## BIEN VOIR ET ÊTRE BIEN VU

La luminosité est globalement plus faible à l'automne, quelle que soit l'heure de la journée.  
Roulez en feux de croisement dès que la lumière est insuffisante.  
Plus bas et aveuglant, le soleil d'automne peut aussi être extrêmement gênant.

## À VENIR

\*du 17 novembre au 15 décembre :  
10 opérations  
« *Lumière et vision* »



## Les Rencontres de la Sécurité Intérieure

La sixième édition nationale des « Rencontres de la Sécurité Intérieure » a été l'occasion d'organiser un « Village de la Sécurité Routière » sur le parking Intermarché de Sainte-Feyre, le samedi 13 octobre.



Cette action a permis de sensibiliser le public et de rencontrer les forces de sécurité et de secours (policiers, gendarmes, pompiers...), afin de découvrir leur métier et les matériels utilisés, grâce à la visite de stands et à de nombreuses démonstrations dynamiques (simulation d'interpellation d'un individu dangereux, recherche de stupéfiant par une équipe avec des chiens, manœuvre de désincarcération par les sapeurs-pompiers...).

## Opération de communication aire de repos des Monts de Guéret

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière pendant la période des vacances de la Toussaint, Madame la Préfète de la Creuse a organisé une opération de communication et de sensibilisation à la sécurité routière, au profit des usagers de la RN 145 le vendredi 26 octobre à l'aire des Monts de Guéret.

Cette opération a été organisée avec le concours du pôle sécurité routière de la préfecture, de la gendarmerie, des inspecteurs départementaux de la sécurité routière, de l'ANPAA 23, de la prévention MAIF, de l'UFOLEP 23, des amis de la gendarmerie et de la prévention routière. Plusieurs animations ont été proposées aux visiteurs : quizz adapté à la conduite en période hivernale, parcours alcool et cannabis, réactionmètre, animations, distribution de documentation sur l'abaissement de la vitesse à 80 km/h...



## Finale du code de la Route

La finale du code de la route s'est déroulée le vendredi 19 octobre à Saint-Sulpice-le-Guérotois.



Il y a maintenant 11 ans que la Préfecture a mis en place cette action de « Révision du code de la route » orientée plus particulièrement vers les aînés, avec le concours de la Prévention Routière, de la gendarmerie et de l'association des amis de la gendarmerie de la Creuse.

Face à l'intérêt de cette action, un financement a été accordé par l'État au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière pour un montant de 1 000 €.

## Sécurité des piétons

La constatation par vidéo-verbalisation est désormais possible pour l'infraction de non-respect des règles de priorité de passage aux piétons. Tout conducteur est tenu de céder le passage au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire.

Le nombre de points retirés sur le permis de conduire pour cette infraction est majoré de 2 points et passe ainsi de 4 à 6 points. 519 piétons ont été tués, en 2017, dans un accident de la route dont plus de la moitié (325) dans une agglomération. Plus de la moitié des piétons tués sur les routes sont âgés de plus de 65 ans.



## Élargissement du recours à l'éthylotest anti-démarrage (EAD)

Le préfet a désormais la possibilité, après le contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie supérieure à 0,8 g/l (et inférieure à 1,8 g/l), de l'obliger à ne conduire que des véhicules équipés d'un Éthylotest Anti-Démarrage (EAD) et ce, pour une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois. Le tribunal pourra décider de prolonger cette obligation, pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.



Il pourra également choisir de moduler l'amende encourue jusqu'à un maximum de 4 500 €.

Cette mesure, véritable alternative à la suspension du permis de conduire qui était auparavant la seule option dont disposait le préfet, permettra ainsi à des contrevenants de pouvoir continuer à conduire et de conserver leur activité professionnelle.